

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Avis modifiant l'avis autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects

NOR : CPAD1823412V

L'avis autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours professionnel d'avancement au grade de contrôleur principal des douanes et droits indirects (NOR : CPAD1810884V), paru au *Journal officiel* de la République française du 24 avril 2018 est complété comme indiqué ci-après.

Le point « III. – Date de l'épreuve écrite » est désormais rédigé comme suit :

« III. – Date de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours professionnel se déroulera :

- le 20 septembre 2018 : en France métropolitaine, à la Réunion, à Mayotte, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Polynésie française ;
- le 21 septembre 2018 : en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. »

En outre, avant le point « VI. – Epreuve orale d'admission – Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle » est inséré un point V *bis* :

« V *bis* – Sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité

Il est recouru à des sujets distincts pour l'organisation de l'épreuve écrite du concours professionnel de contrôleur principal.

Un sujet sera commun à la zone géographique n° 1 « France métropolitaine, La Réunion et Mayotte » et à la zone géographique n° 2 « Guadeloupe, Guyane, Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon », un autre sujet sera propre à la zone géographique n° 3 « Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ». »

(*Le reste est inchangé.*)